

Jean-Christophe Coubris

Au nom de toutes les victimes

RÉCIT

L'avocat
qui fait trembler
les hôpitaux,
les lobbies
et les labos

Flammarion



Au nom de toutes les victimes

Jean-Christophe Coubris
Avec Éric Maitrot

Au nom de toutes les victimes

Flammarion

© Flammarion, 2021.
ISBN : 978-2-0815-0636-7

À toutes les victimes qui me font confiance.

« Un mensonge peut faire le tour
du monde le temps que la vérité
mette ses chaussures. »

Mark Twain.

« Ce qu'il y a de meilleur dans
l'avocat, c'est qu'il soit là quand il
n'y a plus personne. »

Roland Dumas,
avocat et homme politique.

AVANT-PROPOS

Au nom de toutes les victimes

Beaucoup détestent l'injustice, moi je l'ai en horreur.
Elle m'écœure, me révulse.

D'une éducation chrétienne, défendre la veuve et l'orphelin a toujours été pour moi une évidence. Aussi loin que je me souviene. Je n'ai pas pour autant souhaité diriger ma vie vers une cause humanitaire ou religieuse.

J'ai toujours agi par conviction, par instinct, et la vie s'est chargée du reste.

Aujourd'hui, je suis avocat de victimes et j'en suis fier.

Beaucoup nous méprisent, surtout les médecins. Moi, pourtant, j'admire leur métier. Je respecte le corps médical. J'ai conscience de l'utilité des médicaments, et des vaccins, entre autres.

Cependant, leur utilité et leur bénéfice doivent être supérieurs aux risques qu'ils font courir aux patients.

Il n'est pas question de parler, par principe, d'un combat « contre » les médecins ou « contre » l'industrie

du médicament. Le seul combat que je mène est celui « pour » les victimes et donc parfois « contre » un corps médical trop souvent formaté par les médecins commerciaux des laboratoires pharmaceutiques.

Lorsque le patient devient victime, il doit continuer de vivre et accepter ses séquelles sans connaître, la plupart du temps, ses droits les plus élémentaires.

Très souvent, le mépris et le silence sont les seules réponses qui lui sont opposées.

Mauvais choix thérapeutiques, maladresse, négligence, « je-m'en-foutisme », « faute à pas de chance » : l'attitude du professionnel de santé est trop souvent la même, un pernicieux mélange d'insouciance, de déni et de mensonge.

Ne jamais avouer, ne jamais reconnaître, et même ne jamais discuter... Pour la victime, cela ne fait qu'ajouter du malheur au malheur !

Parfois, le législateur va tenter, tant bien que mal, d'apporter une aide à ce malheureux patient (ou à ses proches lorsqu'il y a eu décès ou handicap grave), qui ne peut seul s'engager dans un combat aussi inégal face aux sachants en blouse blanche, face à l'Hôpital avec un grand H.

La loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner, relative aux droits des malades, en est le parfait exemple, avec ses zones d'ombre, ses limites et parfois même son hypocrisie.

J'en veux pour preuve l'article 1 de cette loi. Ce premier article, qui n'est, ni plus ni moins, qu'une

suppression des droits de victimes qu'une jurisprudence leur avait pourtant attribués dix-huit mois plus tôt. Il s'agit de la jurisprudence Perruche de la cour de cassation en date du 17 novembre 2000 : les magistrats avaient décidé d'indemniser les enfants nés avec de très lourdes séquelles non diagnostiquées durant la grossesse.

Il semblerait que, dans ce bref laps de temps, le lobby des obstétriciens et des assureurs ait parfaitement fonctionné.

Il est vrai que les enjeux financiers sont considérables.

Nous sommes fragiles et bien peu armés contre cette pensée organisée, ces groupes d'influence bien établis, parfois là où on ne les attend pas...

La voix de la victime est difficile à porter.

C'est ce qui m'a conduit à vouloir témoigner, à m'exprimer au travers de mon vécu sur ces vies brisées, mais aussi sur ces vies de courage et de bonheur que j'ai eu l'honneur de connaître et de défendre.

Après plus de vingt ans d'exercice, j'ai assisté des milliers de victimes. Pour chacune d'entre elles, nous pourrions écrire un livre entier.

La souffrance, le bonheur, la déception, la joie, l'horreur, l'espoir sont autant de sentiments terriblement intenses qui se mêlent et s'entremêlent au fil des longues années que durent parfois les procédures.

Je conserve pour un grand nombre d'entre eux une émotion qui se manifeste à la simple évocation d'un

Au nom de toutes les victimes

prénom, d'un visage, d'un drame, d'une ou plusieurs existences détruites.

Ce furent parfois de belles victoires, mais aussi des échecs douloureux que l'on ne peut hélas éviter. Le combat est toujours déséquilibré, et seuls la persévérance et le courage peuvent nous éviter les regrets tout en nous préservant, clients comme avocat, de basculer dans un syndrome de paranoïa.

Pour mieux illustrer le parcours tout à la fois hors norme et exemplaire de « mes » victimes, j'ai fait le choix difficile de raconter dans ces pages quelques-uns de mes dossiers les plus marquants.

Que tous ceux qui ne sont pas cités dans ce droit de parole ne s'en offusquent pas, je ne les oublierai jamais.

Jean-Christophe Coubris

Chapitre 1

Aux origines de mon engagement

Tout au long de sa vie, on croit choisir son destin en animal libre que l'on rêve d'être, mais bien souvent certains aléas guident nos décisions majeures. Parfois à notre insu...

Ainsi, j'ai conscience aujourd'hui qu'à l'orée de ma vie adulte deux événements essentiels m'ont conduit sur la voie qui est désormais la mienne depuis trente ans. Ils ont forgé ce que je pourrais appeler ma vocation.

Mon parcours d'étudiant a été fortement influencé par les activités professionnelles de ma famille qui exploite depuis un siècle tout juste le domaine du château La Mouline à Moulis entre Margaux et Saint-Julien. Vingt-deux hectares au cœur du Haut-Médoc.

Difficile choix entre la vigne et le droit : deux domaines qui, très jeune, m'ont passionné.

Par atavisme sûrement, par passion ensuite, j'ai commencé à vendanger à l'âge de deux ans bien calé sur les genoux de mon grand-père, au volant du tracteur. Puis, dès l'âge de neuf ans, j'ai espionné mon père – qui en plus de gérer le domaine était conseil juridique – lors de ses consultations. J'étais fasciné par son écoute rassurante et ses connaissances qui semblaient presque magiques pour le petit garçon que j'étais.

Une fois le bac en poche, mon parcours universitaire a été quelque peu chaotique. Je préférais vinifier dans nos chais, respirer l'odeur de la terre et vivre au grand air plutôt qu'écouter, dans les amphis bondés de la faculté de droit de Bordeaux, des cours magistraux trop souvent ennuyeux.

Durant une dizaine d'années, j'ai consacré l'essentiel de mon temps au Château La Mouline, tout en obtenant bon an mal an mes diplômes de droit. Une façon pour moi de retarder l'heure du choix. J'espérais encore à cette époque pouvoir mener de front mes deux passions.

À tel point que j'ai décroché mon diplôme universitaire d'aptitude à la dégustation à la faculté d'œnologie de Bordeaux, en 1996.

Ma rencontre avec le docteur Dominique Courtois et la naissance de ma fille vont bousculer mon univers et mon itinéraire qui semblait balisé par avance.

Le docteur Courtois, président et fondateur en 1990 d'une association d'aide aux victimes d'erreurs médicales

(AAVAC¹) était également, pour ses activités professionnelles de chirurgien stomatologue, un client de mon père.

Lorsqu'il lui a demandé de l'aider à défendre les droits de ses adhérents, mon père m'a aussitôt proposé ce challenge qui pouvait impressionner le tout jeune avocat que j'étais.

Je venais juste d'être papa d'une adorable petite fille, Constance, dont la naissance s'était hélas mal passée.

Nous n'apprendrons qu'à ses deux ans la gravité de son état liée à sa prématurité et une souffrance fœtale lors de l'accouchement.

Constance vit aujourd'hui avec une hémiplégie du côté droit, due à des troubles cognitifs sévères.

L'obstétricien, après nous avoir expliqué que tout se passerait « à la grâce de Dieu », ne nous a jamais informés des difficultés que nous allions rencontrer.

Aux dix-huit mois de Constance, le chef de service de l'hôpital des Enfants de Bordeaux a rédigé un courrier dont je n'oublierai jamais les termes tant ils étaient brutaux, culpabilisants et surtout totalement erronés. Il estimait, du haut de sa chaire, que si notre fille avait du retard dans la marche ou l'élocution, ce n'était que la conséquence d'une surprotection de ses parents. Il nous a alors conseillé « de la faire marcher sur le sable » !

1. AAVAC : Association d'aide aux victimes d'accidents corporels.

Six mois plus tard, une première IRM mettra en évidence l'atteinte cérébrale dont Constance a été victime lors de sa naissance.

S'ensuivit un long et douloureux parcours, tant médical que scolaire. Une enfance puis une adolescence remplies d'embûches pour Constance et aussi pour les parents inexpérimentés que nous étions.

Les notions d'assistant de vie scolaire (AVS) et de tiers-temps scolaire étaient à cette époque difficiles à admettre pour le corps enseignant. Le système très normé de l'Éducation nationale ne savait pas, ou ne voulait pas, gérer les enfants « différents », ceux que l'on ne pouvait pas glisser tranquillement dans une des cases habituelles...

La conseillère d'orientation en troisième nous avait vivement suggéré de diriger Constance vers un « circuit scolaire court » pour envisager une activité manuelle, lui interdisant tout espoir de suivre un parcours plus traditionnel.

Ce ne fut pas le choix de Constance.

Avec une force qui souvent m'a laissé sans voix, elle a cru en elle, comme nous ses parents croyions en elle. Aujourd'hui Constance présente une thèse en biologie marine¹, après un bac + 6.

1. Une thèse consacrée à l'*Amphiura Filiformis*, une classe d'échinodermes proches des étoiles de mer, et traitant de son acquisition alimentaire de la capacité d'émettre de la lumière.

Aux origines de mon engagement

Il nous avait également été prédit, par un autre médecin éclairé, que notre fille « ne serait jamais Marie-Jo Pérec », l'athlète française qui fut double championne olympique du 400 mètres aux Jeux olympiques de Barcelone (1992) et d'Atlanta (1996). Constance sera pourtant sacrée à trois reprises championne de France d'équitation handisport en sauts d'obstacles et obtiendra le statut de sportive de haut niveau !

Avec son « handicap », elle a également pu vivre une merveilleuse expérience en Afrique du Sud au milieu des requins blancs, dans le cadre de sa formation professionnelle.

Je suis si fier d'elle, de son obstination, de son courage et de son parcours qui a rarement été de tout repos.

J'ai aussi eu la joie d'être papa de Sacha et de Nina. Et même si l'éducation des enfants n'est pas de tout repos, force est de reconnaître que le handicap complique singulièrement la tâche.

*

Vivre le handicap en qualité de parent et au quotidien venait de m'ouvrir les yeux. Le défendre en qualité d'avocat s'est alors imposé à moi comme une évidence.

Très rapidement, j'ai compris à quel point cet engagement face au corps médical serait périlleux et difficile. L'omerta, la mauvaise foi, la collusion vont sans cesse perturber ma recherche de la vérité.

Heureusement, le docteur Courtois m'a fait gagner un temps précieux. Il m'a transmis toute son expérience,

notamment du déroulement des expertises médicales, moments ô combien stratégiques, pour défendre au mieux les intérêts de mes clients.

Le parcours de ce médecin bordelais n'est pas banal non plus. Plus particulièrement, c'est la disparition tragique de son fils aîné dans un accident de la circulation qui a renforcé l'engagement de toute sa famille dans ce lourd combat, ce qui allait nous unir pour de nombreuses années.

Depuis 2009, j'ai de plus le plaisir et la fierté d'être associé avec son fils, et aussi mon ami, Philippe.

Le cabinet Coubris-Courtois & Associés est désormais composé de six associés, Marine Susperregui, Delphine Hirn, Julie Dufaut, Anne-Laure Tiphaine et nous deux, notre principale force étant de partager les mêmes valeurs humaines, la même vision de nos objectifs et des intérêts réels de nos clients, et ce depuis le début.

J'ai également la chance de travailler avec une quinzaine de collaboratrices et une quinzaine d'assistantes, tout aussi compétentes les unes que les autres dans la gestion des missions souvent difficiles qui leur sont confiées. Ce sont les qualités professionnelles, la combativité et la constance de cette équipe très féminine qui nous permettent d'obtenir des résultats aussi satisfaisants pour la plupart de nos clients, ne serait-ce que la simple reconnaissance de leur statut de victimes.

En effet, très tôt je prendrai conscience de l'immense réconfort, du soulagement même, que l'on pouvait

apporter à nos clients en leur obtenant ce statut que bien souvent le système adverse (médecins, hôpitaux, laboratoires, assureurs...), constamment sur la défensive, s'acharne à leur refuser.

Car ce serait une énorme erreur que de croire que nos clients nous sollicitent avant tout pour obtenir un avantage financier.

Dans leur très grande majorité, ils ne veulent que LA vérité et la justice. Être reconnus comme victime avec cette préoccupation commune : tout mettre en œuvre pour que les événements souvent dramatiques qu'ils ont subis ne se reproduisent plus.

L'aspect financier n'apparaît que plus tard, surtout pour des victimes qui ne peuvent plus exercer leur métier ou dont les séquelles nécessitent des services et des acquisitions fort onéreuses.

À titre d'exemple, la prothèse de genou la plus efficace actuellement sur le marché (Genium X3) représente un investissement de plus de 100 000 euros, non pris en charge par la Sécurité sociale.

Pour les victimes qui ont besoin d'une aide à domicile 24 heures sur 24, la dépense supplémentaire sur ce poste peut dépasser les 200 000 euros par an !

De façon cruelle, plus les séquelles sont lourdes plus les besoins financiers sont élevés.

Dès lors qu'un tiers responsable (de l'accident ou de l'erreur médicale) ou qu'un fonds de solidarité peut être sollicité, l'indemnisation reçue ne va effacer ni la

douleur ni les handicaps, mais elle permet d'en atténuer les conséquences au quotidien.

Le courage dont font preuve ces victimes (et leurs proches) ne cesse de m'étonner chaque jour. Cette force parfois surhumaine dont j'ai pu être témoin chez tant d'entre elles ne cesse de m'émerveiller.

Très peu de ceux que j'ai pu défendre ont tenté ou réellement envisagé de mettre fin à leurs jours quelles que soient leur douleur ou leurs souffrances. Coincés dans le carcan de leur vie brisée, ils trouvent, quel que soit leur âge, des ressources insoupçonnables pour continuer de vivre et de se battre pour obtenir justice et réparation.

Pour accompagner mes clients sur ce chemin chaotique et éprouvant, j'ai également eu la chance de rencontrer des médecins remarquables qui partagent nos valeurs et qui œuvrent dans l'intérêt des victimes au quotidien. Sans fléchir face aux pressions, même les plus menaçantes : femmes, hommes, médecins experts comme le docteur Irène Frachon¹ qui nous a apporté un soutien indéfectible au côté des milliers de victimes du Mediator que nous représentons.

Sans elle, cet immense scandale, cette affaire honteuse, ne serait peut-être jamais parvenu jusque dans les prétoires. Ce sont ces praticiens intègres et emplis d'humanité, comme Irène Frachon, qui nous

1. Chapitre 18 : L'affaire du Mediator des laboratoires Servier. Ce méga scandale qui a bien failli rester secret.

Aux origines de mon engagement

donnent la force de continuer lorsque les conflits d'intérêts et les complicités inavouables dressent sur notre route des obstacles qui semblent parfois insurmontables.

Je ne les remercierai jamais assez !

Chapitre 2

Ma première affaire d'erreur médicale

La perte d'une enfant est insupportable

On n'est jamais prêt à affronter la mort d'une enfant de cinq ans. Jamais. Quelles que soient votre force de caractère et l'épaisseur de votre carapace. Quel que soit votre amour de la justice et de la vérité.

Le décès de la petite Marianne G.¹ à la polyclinique Lafargue à Cenon, près de Bordeaux, le samedi 24 octobre 1998, est ma première affaire d'erreur médicale importante. Cette première se révélera humainement éprouvante.

Dans ce dossier, tous les chocs émotionnels possibles sont réunis. La douleur et les accusations d'une mère, sa nécessaire résistance au suicide, la tentation de la vengeance et, en toile de fond si aggravante, la violence de l'omerta hospitalière !

1. Le prénom et l'initiale du nom ont été modifiés.

Que mon premier rendez-vous avec les parents ait lieu à la veille de Noël 1998 à mon cabinet de la rue du Bocage n'aura rien arrangé. En ces temps de réjouissances familiales, on est encore moins prêt à soutenir le regard de parents dévastés par le chagrin...

Je n'avais aucune formation, aucune expérience pour gérer au mieux la souffrance de ces deux parents. Chaque mot prononcé pouvait alourdir leur peine ou attiser leur colère.

C'est aussi la première fois, et hélas pas la dernière, que je vais voir le corps médical faire bloc pour mieux culpabiliser une famille. Un réflexe d'autoprotection que je rencontrerai trop souvent dans la suite de ma carrière. Cette solidarité instantanée qui mobilise en quelques heures tous les réseaux, toutes les complicités pour que la « belle histoire » soit écrite le plus vite possible. Une belle histoire dans laquelle bien entendu les médecins, le personnel soignant, l'hôpital n'ont rien à se reprocher. Une belle histoire souvent cousue de fil blanc dans laquelle ce sont la malchance ou le destin qui sont finalement montrés du doigt.

Détruits par la perte d'un proche, les membres de la famille doivent en plus affronter cette redoutable machine à réécrire les faits. Jusqu'à douter d'eux-mêmes, de ce qu'ils ont fait ou auraient dû faire. De ce qu'ils ont vu et entendu. Des gens qui étaient là ou auraient dû être là¹. Jusqu'à

1. Chapitre 10 : L'affaire Walter : l'enquête impossible d'un père déterminé. Au plus profond du déni.

penser qu'ils sont en réalité les seuls responsables du drame qui les frappe. C'est en cela que je trouve ce mécanisme tout simplement abject et que j'ai passé ma carrière à défendre mes clients face à cet intolérable rouleau compresseur.

Ce vendredi 23 octobre 1998, Marianne se fait opérer des amygdales dans cette clinique de la banlieue bordelaise. Quoi de plus banal qu'une ablation des amygdales ?

Pourtant, durant la nuit, la petite fille perd connaissance et vomit à plusieurs reprises. Sa maman, Isabelle¹, qui est restée auprès d'elle, alerte. En vain. Son premier récit publié par le quotidien *La Dépêche du Midi*² quatre jours plus tard dit tout en peu de mots : « J'ai passé la nuit au pied du lit de ma fille. À un moment, elle a eu des convulsions et j'ai sonné le médecin. Il est arrivé et m'a dit que ce n'était rien³. Il m'a répondu que c'était peut-être les effets secondaires de l'antibiotique. Je ne devais pas m'inquiéter si elle vomissait ou si elle crachait ! Ils ne lui ont pas pris la tension, ils ne lui ont pas donné à boire, rien. À 5 heures, quand je me suis réveillée, j'ai vu qu'elle avait de la mousse qui sortait par le nez et j'ai compris. »

1. Le prénom a été modifié.

2. « Mourir à cinq ans pour une simple opération des amygdales », *La Dépêche du Midi* du 28 octobre 1998.

3. Dans sa déposition du 24 octobre 1998, elle affirmera n'avoir vu que des infirmières durant la nuit. Le médecin, elle dira l'avoir rencontré à la machine à café...

C'est une succession de faits liés à un manque de potassium¹ qui va provoquer le décès de Marianne : à cause de cette carence, la petite perd conscience et vomit, puis inhale ses vomissements, créant ainsi un œdème pulmonaire. Alors qu'une simple perfusion riche en sodium aurait pu compenser dans des délais très courts.

Il a été démontré que les vomissements mousseux saumonés de la petite fille étaient un signe qui aurait dû alerter le personnel soignant.

Au petit matin, inconsciente, elle s'étouffe dans son vomi. Elle est en grande détresse. Transférée en salle de réanimation, mais bien trop tard, les médecins ne pourront pas la sauver.

L'autopsie indiquera que la fillette est morte « d'un œdème pulmonaire aigu » et d'une « grave insuffisance respiratoire due à l'avalement de glaires ». Diagnostic qui sera confirmé par le rapport d'expertise de la procédure pénale, lequel évoque « l'inhalation de vomissements ayant provoqué un œdème pulmonaire et une hypoxie² ». Et insiste sur la défaillance du personnel médical de la clinique : « Une surveillance médicale et infirmière plus attentive aurait pu attirer l'attention sur l'état clinique anormal de l'enfant et permettre de prendre des mesures diagnostiques et thérapeutiques appropriées. [...] L'absence de contre-visite du soir et

1. L'hyponatrémie, c'est-à-dire le manque de potassium, a été révélée par l'autopsie.

2. L'hypoxie est le manque d'apport en oxygène au niveau des tissus de l'organisme.

l'absence de recours au médecin d'astreinte au cours de la nuit n'ont pas permis qu'une thérapeutique efficace soit mise en œuvre... »

Lors de nos différents entretiens, et surtout dès son audition par la police judiciaire bordelaise le 24 octobre 1998, Isabelle sera plus précise sur les circonstances de cette nuit-là : « Je précise que durant tout ce temps, aucun médecin ou chirurgien n'est venu la voir. Par contre, j'ai rencontré le chirurgien en allant boire un café et il m'a dit que l'opération s'était bien passée et que c'était normal qu'elle somnole tout le temps. »

Jusqu'à évoquer les instants terrifiants du petit matin : « Je me suis réveillée vers 5 h 30-6 heures et j'ai constaté qu'elle dormait toujours. J'ai essayé de lui tourner la tête pour voir si tout allait bien et j'ai constaté qu'elle était froide. Ses mains étaient dures et contractées et sa bouche entrouverte. La langue dépassait légèrement de la bouche et de la mousse sortait au niveau du nez. »

Isabelle tente de réchauffer sa petite fille, de la bouger, mais n'arrive pas à la réveiller. Elle sonne l'infirmier de garde qui l'examine et lui dit simplement : « Il y a un problème, il faut qu'on la descende... » À cet instant, la maman touche à nouveau sa fille : « Je me suis doutée qu'elle était décédée... »

L'enfant est ensuite transportée en salle de réanimation. Trois quarts d'heure plus tard, une anesthésiste vient annoncer à la jeune maman que sa fille est décédée : « Elle m'a précisé que vraisemblablement une glaire était

descendue dans les poumons et que cela avait provoqué un arrêt cardiaque... »

Forcément, dans les heures qui suivent, c'est panique à bord dans les couloirs de la clinique. Personne n'ignore l'effet dévastateur que peut avoir ce type de drame pour un établissement médical. Tout décès suite à une éventuelle négligence est une catastrophe pour une clinique. La mort fautive d'une enfant serait un séisme !

Dès le mardi, le parquet de Bordeaux se saisit du dossier et ouvre une instruction judiciaire pour « homicide involontaire ». Pour les parents de Marianne, c'est certain, il y a eu « des négligences » lors de la phase post-opératoire.

Dans un réflexe de défense que j'ai trouvé odieux, le directeur et propriétaire de la clinique va déclarer dans le quotidien *Sud-Ouest* du 29 octobre, qu' « un enfant qui meurt dans les bras de sa mère, c'est ahurissant. [...] Une mère ne s'endort pas en laissant ainsi un enfant... Il n'est pas question de charger la mère, c'est épouvantable. Je ne reproche pas à cette femme de s'être endormie, mais elle n'avait qu'à dire à l'infirmier : "Prenez ma fille et chargez-vous-en !" »

Il n'est pas question de charger une mère, mais tout de même un peu et surtout il est visiblement question de décharger son établissement !

Lequel pourtant n'était pas exempt de tout reproche comme le révélera un rapport d'inspection accablant de

l'Agence régionale de santé (ARS) suite à une « enquête médico-administrative approfondie » en date du 1^{er} décembre 1998. Tout y passe : « Entretien défaillant des chambres », salles de soins faisant office de pharmacie, de tisanerie, de local administratif, de stockage de déchets et de vestiaires, « accès au bloc général pas protégé », « circuit propre/sale mal organisé », maternité dépourvue de chariot d'urgence opérationnel¹, etc.

Côté personnel, ce n'est guère plus brillant puisque le rapport souligne des situations de sous-effectifs chez les anesthésistes, les sages-femmes et parmi les paramédicaux. Tout comme un turn-over important et un recours inhabituel à des personnels intérimaires.

L'examen des dossiers médicaux permet aux inspecteurs de l'ARS de constater que sur les seize décès survenus dans la clinique au cours des deux dernières années, cinq seulement faisaient l'objet d'un dossier complet et étaient « explicables médicalement », mais que huit apparaissaient comme « non explicables » et que trois dossiers de personnes décédées étaient « incomplets ou inexistantes ».

Estimant que « les conditions de fonctionnement constatées représentent un danger grave pour la sécurité des patients », l'Agence régionale de santé prononce la fermeture administrative de l'établissement.

1. Dans cette même maternité, il a été trouvé dans la pièce attenante à la nursery un réfrigérateur contenant des médicaments, des prélèvements bactériologiques de nouveau-nés et le stock de nourriture du personnel...

Après une période de travaux indispensables, la clinique sera finalement vendue et entièrement rénovée par ses nouveaux propriétaires.

Les déclarations indignes selon moi du patron de la clinique vont injecter à Isabelle G. le pire des poisons, le plus insidieux et destructeur : la culpabilité. Quelle mère ne culpabilise pas d'avoir été impuissante à sauver elle-même la vie de son enfant ? Alors quand le corps médical en rajoute, je trouve cela détestable !

Il est toujours bouleversant de voir dans ces affaires de décès d'enfant à quel point les parents sont détruits, rongés par leur souffrance quand ce n'est pas par la culpabilité. Je sens très vite que le papa, Stéphane G.¹, qui est basque et a exercé un temps dans la Légion étrangère, est une bombe à retardement. Il a eu une enfance difficile et s'est stabilisé avec ce mariage et la naissance de ses enfants. Il me paraît possible que ses vieux démons ressurgissent... Comment va-t-il garder sa raison pour ne pas se venger lui-même ? Pour lui, je l'avoue, j'ai eu peur... Ses premières déclarations dans *La Dépêche du Midi* quatre jours après le drame sont déjà emplies d'une colère légitime : « C'est inadmissible. Personne de la clinique n'a pris la moindre nouvelle. Nous n'avons eu de leur part aucun soutien moral ! Et plus grave encore, on ne nous a rien dit sur la mort de la petite. On ne sait rien ! Marianne avait seulement cinq ans et toute la vie devant elle. Elle a rendu des gens très heureux.

1. Le prénom et l'initiale du nom ont été modifiés.